



Lunel, le 06/03/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux : aménagement sur le chemin du Mas de Blanc

La Ville de Lunel va réaliser un aménagement sur le chemin du Mas de Blanc afin de permettre un cheminement piétonnier sécurisé et de favoriser les déplacements doux. Un chantier qui va impacter d'autres rues du secteur pour une durée d'un mois.

À l'origine de ce projet, la Ville a reçu de nombreuses sollicitations de la part des riverains du secteur et des habitants lors des réunions de quartiers organisées l'an passé. De plus, un accident à la personne est survenu sur le chemin du Mas de Blanc. Il fallait donc mettre en place une réponse rapide et concrète pour résoudre les problématiques rencontrées sur cette voirie. Dès le 10 mars et jusqu'au 4 avril prochain, une campagne de travaux va être engagée sur le secteur du chemin du Mas de Blanc, la rue du Lotissement du Parc et l'avenue du Général Leclerc (au niveau du carrefour).

Des nouveaux trottoirs pour le carrefour de l'avenue du Général Leclerc

C'est sur cette zone que les travaux vont débuter et durer environ 3 semaines. Sur l'avenue du Maréchal Leclerc, il va falloir démolir les trottoirs existant pour les reconstruire et créer les trottoirs manquants, depuis sous le pont SNCF jusqu'à l'intersection avec la rue du Lotissement du Parc et ce, des deux côtés de l'avenue. Quelques places de stationnement seront supprimées au début de l'avenue pour créer un trottoir plus large qui permettra de modifier quelque peu la configuration de la voirie, casser la ligne droite et réduire la vitesse des véhicules.

Sens unique de circulation et pistes cyclable pour la rue du Lotissement du Parc

Le double sens de circulation sera supprimé sur cette rue pour mettre en place un sens unique de circulation entre le chemin de la Pierre Plantade vers l'avenue du Général Leclerc. Le stationnement sauvage ne sera plus possible sur la longueur de la rue puisqu'une piste cyclable y sera matérialisée en lieu et place à l'aide de bordures et de balisettes. Cet aménagement permettra d'assurer la continuité des mobilités douces à partir de l'avenue Victor Hugo et du Pôle d'Echange Multimodal vers l'avenue du Général Leclerc ou le chemin du Mas de Blanc.

À cet effet, la portion du chemin de la Pierre Plantade comprise entre la rue de Verdun via le Pont SNCF et la rue du Lotissement du Parc sera définitivement interdite à la circulation des véhicules et strictement réservée aux mobilités douces.

La mise en sens unique de la rue du Lotissement du Parc ne gênera pas la circulation des véhicules pour accéder ou sortir du chemin de la Pierre Plantade : la rue des Jardins d'Antan située en parallèle étant elle aussi en sens unique de circulation (pour remonter vers le chemin de la Pierre Plantade), une boucle de circulation est ainsi possible pour les véhicules.

Cette transformation du secteur va nécessiter un aménagement léger avec la pose de balisettes et du marquage au sol.

Chemin du mas de Blanc : une portion de l'artère mise en sens unique pour sécuriser les déplacements

C'est la portion du chemin comprise entre l'avenue du général Leclerc et la rue des Canniers qui sera concernée. En effet, cette petite portion sur un très long chemin n'a pas une architecture moderne qui facilite les habitudes de déplacement. Au contraire, elle est problématique à plus d'un point. Sa physionomie étriquée ne permet pas à l'heure actuelle de permettre un cheminement sécurisé pour les piétons. D'ailleurs, il y a un an, un accident à la personne avait eu lieu sur cette portion. De plus, le double sens de circulation et la voirie étriquée ne facilitent pas la circulation des bus venant de l'avenue du Général Leclerc pour rejoindre le chemin des Amandiers et les lycée et collège. Ces derniers, pour tourner sur le chemin du Mas de Blanc, doivent emprunter les deux voies pour effectuer leur giration. C'est pour cela que la Ville de Lunel a choisi de mettre cette portion du chemin en sens unique de circulation, à partir de l'avenue du Général Leclerc vers le chemin des Amandiers. Cela va permettre de dégager l'espace pour créer, à l'aide de bornes, un cheminement sécurisé pour les piétons, tout le long du côté impair de la voirie. Et du côté pair du chemin du Mas de Blanc, 4 places de stationnement seront supprimées pour prolonger la piste cyclable existante jusqu'au carrefour avec l'avenue du Général Leclerc et permettre aux cyclistes de rejoindre, d'un côté l'avenue Victor Hugo et le PEM ou de l'autre, de se rendre aux collège et lycée.

Un aménagement léger qui nécessitera du marquage au sol et la pose de bordures et de balisettes mais qui sera une réelle avancée pour la mise en sécurité des piétons ainsi que pour la continuité des mobilités douces.

Attention ! Dès le 10 mars et pour la bonne tenue de ces chantiers, les entreprises mettront en sens unique de circulation les rues concernées : portion rue de Verdun, rue du Lotissement du Parc et portion du chemin du Mas de Blanc avec une signalétique travaux. Quant au carrefour de l'avenue du général Leclerc, la circulation y sera alternée le temps des travaux. Merci de votre compréhension.

À partir du mois d'avril prochain, ce seront donc de nouvelles habitudes de circulation pour les véhicules mais aussi pour les vélos et les piétons ! La Ville de Lunel a investi plus de 92 000 € pour réaliser ces aménagements.

L'ESSENTIEL

Travaux : aménagement expérimental sur le chemin du Mas de Blanc

La Ville de Lunel va expérimenter un aménagement sur le chemin du Mas de Blanc afin de permettre un cheminement piétonnier sécurisé et de favoriser les déplacements doux.

Début du chantier : 10 mars 2025

Durée : 1 mois

Budget : 92 516 € TTC

CONTACTS PRESSE VILLE DE LUNEL

Angélique Zelazo, Chargée des relations avec la presse - 04 67 87 83 38 – angelique.zelazo@ville-lunel.fr
Yoann Galiotto, Directeur de la Communication – 06 49 92 93 70 – yoann.galiotto@ville-lunel.fr

